



Commune de  
LAVEY-MORCLES

Préavis de la Municipalité  
au Conseil communal

N° 04/2022

**Préavis  
pour la fin de la mise  
en œuvre du PGEE et  
du PDDE pour le  
centre de Lavey-  
village**

Lavey, le 5 mai 2022

Au Conseil communal de Lavey-Morcles,

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation le présent préavis traitant de la suite et fin de la mise en œuvre du PGEE/PDDE du centre de Lavey-village.

## **Introduction**

### **Plan général d'évacuation des eaux – PGEE**

Le PGEE trouve son origine légale à l'article 5 de l'Ordonnance sur la protection des eaux du 28 octobre 1998 (OEaux).

Le PGEE ou **Plan Général d'Evacuation des Eaux** est un outil de gestion et un instrument de planification globale de l'évacuation des eaux usées et claires provenant des zones habitées. Le PGEE demande de tenir compte de tous les aspects liés à l'évacuation des eaux usées et claires.

En quelques mots, le PGEE prend en compte principalement :

- l'évacuation des eaux usées,
- l'évacuation des eaux claires,
- les possibilités d'infiltration,
- l'état des canalisations,
- la planification de l'entretien des installations et des canalisations,
- le maintien de l'intégrité des cours d'eau,
- les moyens financiers nécessaires à réaliser ces opérations dans le temps (degré de priorité),
- l'état de l'assainissement des bâtiments générateurs d'eaux usées hors des zones constructibles.

Le PGEE est en même temps un état des lieux, un plan d'action et un outil de planification financière. Il est aussi un document qui conserve la connaissance du réseau des égouts à travers le temps.

### **Plan directeur de distribution de l'eau – PDDE**

Les distributeurs d'eau ont le devoir d'établir un PDDE, ou **Plan Directeur de la Distribution de l'Eau**, comportant les options possibles d'amélioration et de développement du réseau (art. 7a de la Loi sur la distribution de l'eau LDE). Il vise à améliorer et entretenir le réseau principal. Par réseau principal, il faut entendre les ouvrages de captage, de traitement, de pompage, de turbinage, d'adduction, de stockage, de télégestion et de distribution proprement dits (conduites nouvelles ou remplacées, en principe jusqu'aux bornes hydrantes).

## Mise en oeuvre

La Municipalité souhaite continuer les travaux de mise en œuvre du Plan général d'évacuation des eaux (PGEE) adopté en 2007 et du Plan directeur de distribution de l'eau (PDDE) en cours de finalisation.

Pour rappel, certains travaux prévus dans ces études ont déjà été réalisés avec succès :

- La construction du réservoir « Les Fourches »
- La connexion et mise en fonction du réservoir « Les Fourches »
- La pose de la nouvelle conduite de Savatan et le remplacement des pompes de la station de pompage (STAP) de « Terreau du Moulin »
- La mise en séparatif et la remise en état du réseau d'eau potable de la Route du Stand
- La remise en état du réseau d'eau potable et l'amélioration de la défense incendie du quartier de Plambuit
- Le bouclage en eau potable entre le réseau de Lavey-Morcles et celui de Bex
- Et récemment, la mise en séparatif et la remise en état du réseau d'eau potable du quartier des Borbeux
- La première partie du centre du village (Rue Centrale, Route des Têches, Rue du Collège aval)

Les prochains travaux sont une suite logique et prioritaire, ils comprennent notamment la suite de la Rue du Collège, le Chemin du Battoir et la Route des Champs.

### Éléments à prendre en compte :

- Une grande partie du quartier de Montaney est déjà en séparatif. Cependant les eaux claires se retrouvent, lors de l'acheminement vers la STEP, dans un tuyau unitaire.
- La municipalité dispose de nombreux rapports faisant état d'une grande vétusté des conduites, créant des déversements dans le sol interdits.
- Une mise en séparatif effective permettra une meilleure répartition des coûts de fonctionnement de la STEP. Ce qui aura un effet direct sur la facture finale.
- Ces travaux sur les infrastructures souterraines doivent impérativement être réalisés avant les travaux relatifs à l'aménagement urbain. Relevant l'urgence de refaire le goudron et de parfaire l'éclairage public à la Route des Champs.
- La municipalité a le devoir de mettre en séparatif les bâtiments communaux (Collège, etc.).
-

## Plan schématique



Sur le schéma ci-dessus, figure :

- **Trait rouge et bleu foncé** : Assainissement (Eaux usées, eaux claires)
- **Titillés violet** : Collecteur secondaire (travaux à déterminer)
- **Trait bleu clair** : Eau potable
- **Surface jaune** : Surface routière réfectionnée dans le cadre de cet objet.
  - *Les autres surfaces routières (Rue du Collège, ...) feront l'objet d'une réfection dans le cadre de la sécurisation des déplacements et réaménagement de l'espace public.*

Afin de pouvoir établir une estimation plus précise des coûts des travaux communaux (mise en séparatif, eau potable et revêtement routier) sur l'ensemble du centre du village, la Municipalité avait publié le 12 octobre 2018 un appel d'offre selon une « procédure ouverte » pour les travaux de génie civil. Huit entreprises ont répondu à l'appel d'offre et c'est l'entreprise Gasser Constructions SA qui a été retenue. En parallèle une procédure sur invitation envoyée à quatre entreprises spécialisées dans les travaux sanitaires a permis de retenir l'offre de l'entreprise Coutaz SA (également sous réserve de l'obtention de toutes les autorisations officielles et du financement).

Le coût des travaux, pour cette deuxième phase du Centre du village, est donc déjà connu et compris dans les offres des entreprises, mais n'a pas encore été adjugé. Pour rappel la phase une comprenait la Rue Centrale, la Route des Têches et une partie de la Route du Collège (préavis 08/2019). Au vu de la situation actuelle au niveau des prix, les plus-values liées à l'augmentation des matières premières et des ICP (indice pour calculer le renchérissement dans la construction), ont été intégrés au montant du présent préavis.

### **Subvention**

Le taux de subventionnement de l'ECA pour ces travaux liés à l'eau potable a aussi déjà fait l'objet d'une demande et d'une validation.

### **Procédure**

Seule la mise à l'enquête de ces travaux et la demande d'autorisation auprès de la DGE devra être lancée, en parallèle.

## **Solution proposée**

Les travaux prévus consistent, à l'instar de la phase une, en la remise à neuf des réseaux d'eau potable et de mise en séparatif, la mise aux normes de l'éclairage public et la réfection routière des tronçons qui ne seront pas concernés par le réaménagement lié à la sécurisation et la mobilité. Parallèlement à cela, les différents propriétaires des réseaux souterrains (TELEDIS, FMA, Gaz, Swisscom, ...) remettront à neuf leurs réseaux en fonction des opportunités et des projets propres aux services. Ces travaux se feront aux frais des services respectifs et auront un impact positif sur le coût des travaux.

La Réalisation de cette étape de travaux permettra de mettre en séparatif une bonne partie de l'amont du centre du village. Il s'agit de la suite logique découlant du PGEE pour la mise en séparatif et du PDDE pour le remplacement de la conduite d'eau potable. Ces travaux permettront également de remettre à neuf les infrastructures souterraines et le goudron de la Route des Champs, qui actuellement est en très mauvais état sur la quasi-totalité de sa longueur.

<b>Centre village amont – MISE EN SEPARATIF ET EAU POTABLE</b>	
<b>Rue du Collège amont</b> (depuis l'intersection avec le chemin du Battoir à la route des Champs)	<ul style="list-style-type: none"><li>○ Pose d'un collecteur DN 400 pour les eaux claires</li><li>○ Pose d'un collecteur DN315 pour eaux usées</li><li>○ Pose d'une conduite PE100 180/147.2 PN16 pour l'eau potable</li><li>○ Réfection routière au droit de la fouille</li></ul>
<b>Chemin du Battoir</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>○ Pose d'un collecteur DN250 pour les eaux claires</li><li>○ Pose d'un collecteur DN200 pour les eaux usées</li><li>○ Pose et adaptation éventuelle des infrastructures pour l'éclairage public</li><li>○ Réfection routière</li></ul>

**Route des Champs**, de l'intersection avec le chemin de Montaney à la rue du Stand

- Pose d'un collecteur DN200-315 pour les eaux claires
- Pose d'un collecteur DN200-250 pour les eaux usées
- Pose d'une conduite PE100 160/130.8 PN16 pour l'eau potable
- Pose et adaptation éventuelle des infrastructures pour l'éclairage public
- Réfection routière complète

**Collecteur secondaire** (route des Champs – chemin du Battoir et rue Centrale)

- Un collecteur secondaire existant raccordant plusieurs bâtiments situés dans le secteur compris entre la rue Centrale, la rue du Stand, la route des Champs et du Collège, et transitant à proximité des bâtiments, voir même sous certains. Ce collecteur est en mauvais état.
- Le projet prévoit la création de réseaux en séparatif dans la route des Champs, le chemin du Battoir et la rue Centrale, qui permettront de récupérer ces eaux.
- Néanmoins, il y aura lieu encore d'investiguer plus en détail dans ce secteur (sondages, passages caméra, essais de coloration, ...) afin de déterminer les raccordements existants, et surtout les travaux d'assainissement à réaliser.
- Pour ce faire un montant estimatif a été intégré au projet.

**Mise en séparatif du collège**

- Des investigations complémentaires ont été faite lors de la première phase des travaux, pour déterminer comment était raccordé le bâtiment du collège. Un passage caméra est venu compléter les informations, ce qui a permis d'établir un projet de mise en séparatif de ce bâtiment. Cette séparation des eaux usées et claires est intégrée à cette
- deuxième phase de travaux.

## Financement

Travaux	Montant (TTC)	Subvention ECA (estimation)	Coût net (TTC)
<b>Centre du village (étape 2)</b>			
<b>Mise en séparatif et Eau potable</b>			
<b>Génie civil hors eau potable</b>	Fr. 799'000.-	Fr. 0.-	Fr. 799'000.-
<b>Génie civil pour eau potable</b>	Fr. 133'000.-	Fr. 19'960.-	Fr. 113'020.-
<b>Augmentation GC – février 2022</b>	<b>Fr. 27'000.-</b>	<b>Fr. 0.-</b>	<b>Fr. 27'000.-</b>
<b>Sanitaire</b>	Fr. 166'000.-	Fr. 25'000.-	Fr. 141'000.-
<b>Augmentation sanitaire – février 2022</b>	<b>Fr. 24'000.-</b>	<b>Fr. 3'600.-</b>	<b>Fr. 20'400.-</b>
<b>Assainissement collège</b>	Fr. 70'000.-	Fr. 0.-	Fr. 70'000.-
<b>Collecteur secondaire à l'amont du National</b>	Fr. 87'000.-	Fr. 0.-	Fr. 87'000.-
<b>Divers</b>	Fr. 116'000.-	Fr. 0.-	Fr. 116'000.-
<b>Honoraires ingénieur hors eau portable</b>	Fr. 119'000.-	Fr. 0.-	Fr. 119'000.-
<b>Honoraires ingénieur eau potable</b>	Fr. 60'500.-	Fr. 9'090.-	Fr. 51'400.-
<b>Totaux</b>	<b>Fr. 1'601'500.-</b>	<b>Fr. 57'670.-</b>	<b>Fr. 1'543'820.-</b>

### Remarques :

- L'estimation prend en compte les coûts des travaux, les différents honoraires et les divers.
- Les travaux proposés sont conformes au PGEE et au PDDE en vigueur.
- Les appels d'offre ayant déjà eu lieu, les coûts ci-dessous sont estimés à +/- 10%.
- Les frais pour le traitement des éventuels HAP contenus dans les enrobés bitumineux ne sont pas compris dans les devis.
- Les augmentations liées aux matières premières et ICP ont été prises en compte.
- Le coût de l'éclairage public a déjà été validé dans le préavis 04/2019.

## Planification des travaux

Une planification des travaux tenant compte des impératifs techniques a été établie et est résumée ci-après :

### Mi-août 2022 – fin 2022

- Route des Champs aval (rue du Collège – Rue du Stand)
- Rue du Collège amont
- Chemin du Battoir
- Routes des Champs amont
- Tapis, finition, ...

L'ensemble des travaux sont prévu durant cette année.

## Modalités

Le début des travaux est subordonné au résultat de la mise à l'enquête publique du projet, à la validation du projet de mise en séparatif et d'amélioration du réseau d'eau potable par les services cantonaux compétents (DGE), ainsi qu'à l'approbation du présent préavis.

Les subventions cantonales pour le réseau d'eau potable sont déjà validées.

## Informations complémentaires

Les raccordements privés (eaux usées, eaux claires et eau potable) sont refaits à neuf par et aux frais de la Municipalité jusqu'en limite de parcelle ou de façade selon la configuration des lieux.

## Désagréments pour les usagers

Ce chantier occasionnera par endroits de grosses perturbations de la circulation et modifiera temporairement les accès aux habitations et à certains lieux publics. **Les accès piétons seront garantis en tout temps. Les accès routiers aux habitations seront possibles les week-ends (sauf en cas d'imprévu).**

Les travaux seront organisés pour réduire le plus possible l'impact sur la population et un effort particulier sera porté sur l'information aux riverains.

## Financement

L'investissement sera financé par les réserves existantes et par l'emprunt.

## Support des charges

Relevons l'usage important des réserves dans les précédents préavis. Toutefois le niveau actuel des taxes permet de couvrir les charges d'intérêts et d'amortissement du présent investissement.

<b>Eau usée</b>	<b>Total des investissements</b>	Fr. 1'214'147.-
	<b>Imputation</b>	Investissement sur le compte 46.5010.5 Bilan sur le compte 9141.15
	<b>Amortissement</b>	Sur 30 ans au terme des travaux
	<b>Frais d'entretien</b>	Compris dans l'entretien global du réseau
	<b>Liquidité</b>	Fr. 214'147.- par prélèvement aux liquidités
	<b>Emprunt</b>	Fr. 1'000'000.- aux conditions du marché
<b>Eau potable</b>	<b>Total des investissements</b>	Fr. 387'353.-
	<b>Imputation</b>	Investissement sur le compte 81.5040.7 Bilan sur le compte 9144.16
	<b>Amortissement</b>	Un amortissement unique de Fr. 129'683.- au terme des travaux, le solde sur 30 ans
	<b>Frais d'entretien</b>	Compris dans l'entretien global du réseau
	<b>Liquidité</b>	Fr. 129'683.- par prélèvement aux liquidités
	<b>Emprunt</b>	Fr. 200'000.- aux conditions du marché
	<b>Subvention ECA</b>	Fr. 57'670.-
<b>Récapitulation</b>	<b>Total des investissements</b>	Fr. 1'601'500.-
	<b>Montant des subventions</b>	Fr. 57'670.-
	<b>Montant de l'emprunt</b>	Fr. 1'200'000.-
	<b>Liquidités</b>	Fr. 343'830.-



## CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE LAVEY-MORCLES

- vu le préavis municipal No 04/2022 du 5 mai 2022
- ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier ce préavis ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

### DECIDE

- D'autoriser la Municipalité à procéder aux travaux
- D'octroyer à cet effet un crédit de Fr. 1'601'500.--
- De financer ce montant de la manière suivante :
  - Subvention de l'ECA Fr. 57'670.-
  - Conclusion d'un emprunt Fr. 1'200'000.-
  - Prélèvement sur la trésorerie courante Fr. 383'830.-
- D'amortir l'investissement prévu sur une durée de 30 ans dès la fin des travaux (1<sup>ère</sup> fois en 2023), conformément au règlement sur la comptabilité des communes.

**Adopté en séance de la Municipalité le 10 mai 2022**

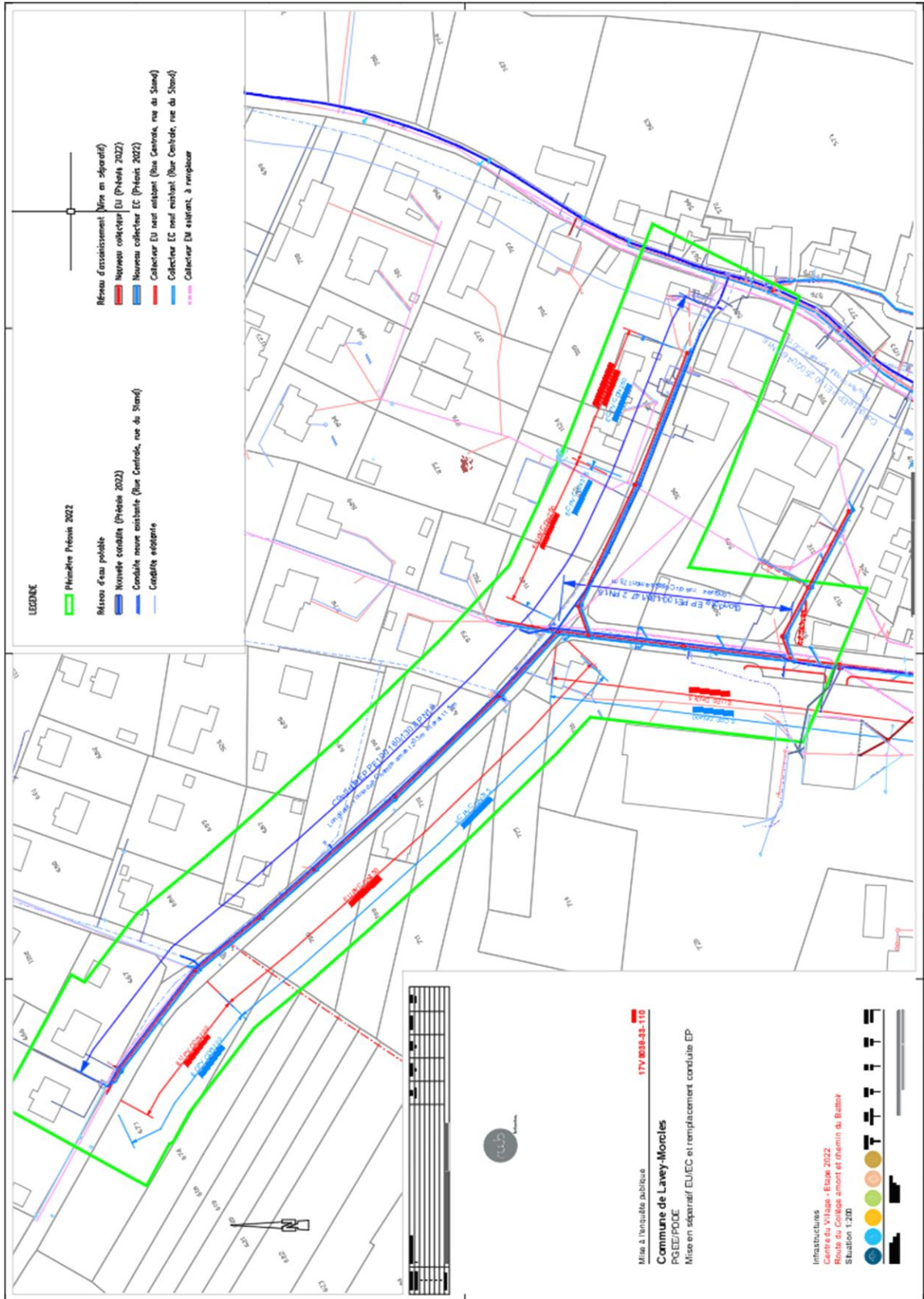
**AU NOM DE LA MUNICIPALITE**  
**Le Syndic : Le Secrétaire :**

Mario Da Silva

Mentor Citaku

# Annexes :

## Situation générale



PROFILS TYPES : Route des Champs/rue du Collège

